

La CNBA renouvelle son engagement en faveur de l'investissement

La CNBA a renouvelé vendredi 25 mai dernier la convention qui la liait en 2011 à l'Association Fluvial Initiative. C'est à l'occasion de l'Assemblée générale de l'association que M. Michel Dourlent, président de la CNBA et M. Albert Ollivier, président de Fluvial Initiative ont renouvelé leur partenariat destiné à favoriser l'achat de bateaux par les entreprises de transport fluvial. Au terme de cette convention, la CNBA accorde à l'association Fluvial Initiative une subvention lui permettant de financer plus de 50% de son budget de fonctionnement.

Fondée en 2009, l'association Fluvial Initiative œuvre en vue de favoriser l'accès des entreprises de transport fluvial à l'emprunt bancaire en accordant aux demandeurs des prêts à taux zéro dits prêts d'honneur. D'un montant moyen de 34.000€, ces prêts d'honneur permettent de compléter l'apport personnel et d'accéder ainsi plus facilement à un emprunt bancaire « classique ».

L'association Fluvial Initiative est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres, parmi lesquels la CNBA est représentée. Un comité d'engagement composé de professionnels valide les dossiers et fixe les montants des prêts d'honneur.

Si vous souhaitez profiter des services proposés pour investir dans un bateau, n'hésitez pas à contacter le responsable opérationnel de l'association, M. Jean Loeper, par e-mail (fluvial.initiative@gmail.com) ou par téléphone (01.47.20.01.68).

La CNBA renouvelle son engagement en faveur de l'investissement



M. Albert Ollivier, Président de Fluvial Initiative et M. Michel Dourlent, Président de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale.